



Contrat d'assurance non désiré

Par **Lacacia**, le **28/08/2011** à **01:18**

Bonjour, mon histoire date d'un an, j'ai résilié un contrat d'appartement car j'ai quitté mon logement pour aller habiter chez mon nouveau fiancé. Je reçois 3 mois plus tard des lettres de la MACIF qui me demande de payer un contrat sans préciser sa nature; croyant à une arnaque (nous avons eu plusieurs avec des personnes utilisant de nom de société connu pour nous escroquer), j'ai laissé passer cela pensant à une enième erreur ou escroquerie. Je reçois alors une lettre recommandée me joignant l'ordre de régler une somme de 144€ au mois de juin de cette année. J'ai appris alors que mon fils, bien que majeur est tête en l'air, a signé un contrat que je n'ai jamais désiré. Sur la copie du contrat il y a la signature de mon fils "pour moi". J'ai envoyé une lettre de résiliation 2 semaines plus tard, mais ces derniers ont fait monter les enchères ils me demandent de régler 180€. J'ai envoyé une lettre recommandée afin de demander une copie du contrat afin de montrer à une association que cette signature n'est pas mienne mais ces derniers refusent. Après ce que mon fils a dit, il y a écrit : "pour madame TTTT" n'est ce que cela à une valeur juridique quelconque en sachant que je n'ai fait aucune lettre de procuration pour que mon fils signe à ma place. Qu'en pensez vous? peuvent ils me poursuivre et se permettre de me harceler? peuvent ils poursuivre mon fils (ce dernier étant assez dépressif, j'ai peur qu'il aille trop loin)? quelles sont mes recours?